



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 22/07/2024

Reçu en préfecture le 22/07/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240716-D2024\_81\_SI-AR

## DECISION 2024-81

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant les systèmes de climatisation existants dans plusieurs équipements publics communautaires et le besoin de la mise en place d'un contrat de maintenance annuel (entretien préventif) pour maintenir ces installations en bon état et réduire les frais liés aux réparations,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1 :

Le marché d'entretien et de maintenance des systèmes de climatisation des bâtiments communautaires est conclu le 16 juillet 2024 avec l'entreprise IDEX ENERGIES – rue Georges Claude à 57365 ENNERY, pour un montant annuel de 7 432,00 € H.T. soit 8 918,40 € T.T.C., renouvelable deux fois, soit un montant total pour les trois ans de 22 296,00 € H.T. – 26 755,20 € T.T.C..

#### Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 16 juillet 2024

Le Président  
Michel PAQUET

*Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 07 AOUT 2024*